

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: SION, Imprimerie GESSLER

Compte de chèques Nr. II 584. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL“ est joint comme supplément aux prix de fr. 0.90 par semestre pour la Suisse et fr. 2.40 par an pour l'Etranger

Téléphone

L'abonnement part de l'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

ANNONCES:

Canton Suisse Etranger
La ligne ou son espace . 0.10 0.20 0.30
Réclames 0.40
Minimum d'insertion 1 franc

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal“ à Sion.

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par six mois.
année 6 mois 2 mois
Valais et Suisse 6.50 3.25 2.—
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine 12.— 6.50 4.—
Envoi par numéro 15.— 7.50 4.40

On demande

une jeune fille propre et active, âgée de 16 à 20 ans, pour aider dans tous les travaux d'un petit ménage soigné. Vie de famille. Entrée de suite.
S'adresser à **Mme Marendaz** préposé Bex.

A LOUER

Un joli café, bien situé, au centre d'une station d'étrangers.
A la même adresse, un chalet à de bonnes conditions.
S'adresser sous chiffre **F 10 E** au Bureau du Journal.

Voulez-vous

que vos rasoirs coupent bien ?
envoyez-les au
Grand atelier d'aiguillage
B. Zény, Montreux
Aiguiseur renommé
Prix net — 50 Livraison dans les 3 jours. Manches de rechange. Nombreuses références.

Coffres forts

incombustibles depuis fr. 75.—
F. Tauxe
Malley-Lausanne

VERITABLE SAVON DE MARSEILLE

„LE COUCOU“ extra pur.
„LE BLUE“ 72% d'huile.
Les meilleurs savons du monde.
En vente partout.
Seul représentant pour la Suisse
J. Chebanice
Savonnerie Nouvelle, Lausanne.

Poudre Hélioderme

Recommandée par les Docteurs **Sans danger pour la santé.**
Normalise la transpiration des pieds, des mains, des aisselles, etc. Guérit toutes les irritations de la peau.
Supprime toute odeur
La boîte fr. 1.— par 6 boîtes franco
Préparation spéciale pour bébés la boîte fr. 1.25.
Mme A. Perret-Gentil
Cormondrèche (Neuchâtel)



Les bains de pieds quotidiens avec le **Savon aux fleurs de foie de Grolich** favorisent l'action de la peau et la circulation du sang et empêchent ainsi la transpiration et les froids de pieds.

Gendarmes

Schüblig	à —10 la pièce
Cervelas	à —15 „
Saucisses fumées	à —10 „
Gendarmes secs	à —10 „
Saucisses de Vienne	à —10 „
— 50 pièces franco	—
Sauvissans frais	Fr. 1.— la livre
Salami	„ 1.40 „
Lard fumé	„ 1.10 „
Viande fumée	„ —.80 „
Graisse pour fondre	„ —.60 „
Langues fumées	„ 2.— la pièce

H. Braun, Charenterie, Bâle

Dames

pour vos ennuis mensuels
Ecrivez à: Pharmacie de la Loire No 31 Nâmes (France)

Pour être bien servi et à bon marché adressez-vous au magasin de chaussures.

A. BRUNNER

Gd-Pont Sion

Souliers pr. hommes, ferrés 40/47 8.20
„ hom., enpègne Ia 40/47 10.50
„ militaires ferrés Ia 40/47 12.50
„ touristes, ex. ter. Ia 40/47 15 —
Bottines à lacets av. bouts 40/47 Ia 5.50
„ extra, Box Call 11.50
„ dames, fer. cout. brev. 36/46 6.80
„ „ élégantes bouts 36/42 7.50
„ en Box Call 36/42 9.50
„ pr. fillet, et gare. fer. 26/29 4.80
„ „ 30/33 5.40
Caoutchoucs, Crèmes, Pantoufles, lacets etc. — Prix-contraints illustrés gratuitement à disposition.

Atelier de peinture

Robert LOCHER, Sion
RUELLE DU MIDI

Entreprises de peinture en bâtiments. — Réparation complète des appartements, chambres, corridors, etc. du plus simple au plus élégant et moderne - Tapisserie

PEINTURE EN VOITURES

Vu la grande quantité de vernis disponible, 10 à 15 % meilleur marché que les prix habituels. Vente de couleur prêtes à employer

Peinture sur meubles — Enseignes sous glace — Imitation bois et marbre — Décor et Enseignes en tous styles et tous genres.

Croquis et devis sur demande SION MÉDAILLE D'OR 1909 Travaux et prix défiant toute concurrence

AGRICULTEURS

Protégez l'industrie du pays en achetant les **Faux de Ballaignes**, reconnus partout les meilleures. En vente chez tous les marchands de fers.

Magasins de la Balance

La-Chaux-de-Fonds 14

TISSUS en tous genres

Maison de Confiance

N'ayant ni succursale, ni voyageur, réduisant ainsi les frais généraux au strict nécessaire, nous pouvons vendre nos marchandises à des prix d'un bon marché sans concurrence tout en étant de première qualité.

Envoi franco des marchandises contre remboursement

Sur demande envoi franco des albums d'échantillons

Envoi franco des marchandises contre remboursement

Vous serez convaincus d'acheter contre remboursement en faisant venir nos échantillons, et en comparant nos prix.

APERÇU DE QUELQUES PRIX

CHOIX INCOMPARABLE	en	GRAND ASSORTIMENT	en
Etoffes pour robes		Toileries et Articles blancs	
Cheviottes noires et couleurs, dep. 1.45 l. m.		Toile pr. chemises dep. 0.30 l. m.	
Satins laine noirs et couleurs 2.45 „		Cotonnes pr. tablier „ 0.65 „	
Lainages fantaisies „ 2.10 „		lanelles-coton „	
Grisailles p. costum. „ 1.20 „		pour chemises „ 0.50 „	
Mousseline pr. blouse —.55 „		Zéphir pr. chemises „ 0.55 „	
Damiers et écossais „ 1.00 „		Doubleurs en tous genres „ 0.45 „	
Mousselines de laine „ 1.10 „		Egoue man „ „ 0.50 „	
Milaines et Draps pour habits d'hommes		Limoges et cret. „ „ 0.65 „	
		Toiles p. draps de lit „ 1.10 „	
		Nappages, Dammassés, Bazins, etc.	

Prière de demander les échantillons.
Notre principe est: Vendre bon marché et de confiance.

Celui qui constate une diminution de son énergie

et d'activité, celui qui n'a pas du goût au travail et de plaisir à vivre, doit prendre du célèbre „Nervosan“ Partout où l'organisme demande des forces, comme par exemple la pauvreté du sang l'anémie la Neurasthénie et l'épuisement prématuré le „Nervosan“ rend les meilleurs services. Il excite l'appétit, fortifie les muscles et les nerfs et rend au corps les forces perdues et l'énergie. A côté de cela il est tout à fait inoffensif pour l'organisme humain. „Nervosan“ est en vente à frs. 3.50 et frs. 5.— dans toutes les pharmacies.

Café-Brasserie du Grand-Pont - SION

SPEZIAL BIER

St-Georges Munich St-Georges Pilsner.

Mélanie Pignat Sion

Rue de Lausanne, en face de la Consommation

Grand choix dep. Fr. 1.60 à Fr. 60.—

Avec ou sans inscription

Couronnes mortuaires

En perles et en métal

Si vous voulez savoir exactement le temps qu'il fera le lendemain Demandez tout de suite l'envoi de mon

Baromètre „EXACT“

comme le modèle ci-contre avec indication au prix d. Fr. 2.75

contre remboursement. Ce baromètre est le meilleur prophète indiquant le temps exactement minimum 24 heures à l'avance

Bonne marche garantie

C. WOLTER-MOERI

Fabrique d'Horlogerie La Chaux-de-Fonds

Prix-contraints pour montres, réglateurs, reveils, chaînes et bijouterie gratuits et franco.

Le plus gros Lot possible est de Un Million

ANNONCE DE FORTUNE

LES LOTS sont GARANTIS par l'Etat

invitation à la participation aux CHANCES DE GAIN aux grands tirages des primes autorisés et garantis par l'Etat de Hambourg.

Par un récent arrêté du Gouvernement cette loterie a été grandement améliorée, le montant total des lots offerts dépassant maintenant la somme énorme de

17 Millions Francs

de sorte que les lots sont plus importants que dans toute autre loterie du monde. L'augmentation de chaque lot est en moyenne de 400% de sa valeur antérieure. Le plus gros lot possible — autrefois de M. 1.000.000 — a été élevé à

M. 1.000.000

ou en Francs: Un Million 250000 frs.

900,000	830,000
890,000	820,000
880,000	810,000
870,000	805,000
860,000	803,000
850,000	802,000
840,000	801,000

En plus il y a un grand nombre de lots très importants. L'émission comprend 10000 billets dont 4000 — c'est à dire plus de la moitié des numéros émis — doivent forcément sortir!

Le Marc vaut Fr. 1.25. Les lots sont successivement tirés en 7 tirages

J'expédie les billets pour le premier tirage au prix officiel de

12 fr. 50	6 fr. 25	3 fr. 15
billet entier	demi billet	quart de billet

Les mises des tirages suivants et la distribution des lots sur les divers tirages sont indiqués dans le prospectus OFFICIEL qui sera gratuitement expédié à chaque participant, ainsi qu'à tous ceux qui en font la demande. Chaque participant reçoit de moi immédiatement après le tirage la liste officielle des lots.

Les lots sont payables en espèces sous la garantie de l'Etat. Le paiement se fait aussitôt après le tirage par billets de Banque du pays du gagnant, envoyés à son domicile par lettre recommandée.

En raison de l'époque rapprochée du tirage on est prié d'adresser les ordres immédiatement pendant en 23 Mai toute confiance jusqu'au

Samuel Heckscher seunr.

Banquier à Hambourg, Ville libre.

Lettre de commande N° 803

Monsieur Samuel Heckscher seunr., Banquier à Hambourg
Veuillez m'adresser: billet entier à fr. 12.50
„ „ „ „ „ demi billet à „ 6.25
„ „ „ „ „ quart de billet à „ 3.15

ADRESSE bien lisible: Je vous remercie ci-joint ou par mandat postal ou contre remboursement. (Biffer ce qui ne s'applique pas au cas particulier) la somme de fr.

Le plus gros Lot possible est de Un Million

ANNONCE DE FORTUNE

LES LOTS sont GARANTIS par l'Etat

invitation à la participation aux CHANCES DE GAIN aux grands tirages des primes autorisés et garantis par l'Etat de Hambourg.

Par un récent arrêté du Gouvernement cette loterie a été grandement améliorée, le montant total des lots offerts dépassant maintenant la somme énorme de

17 Millions Francs

de sorte que les lots sont plus importants que dans toute autre loterie du monde. L'augmentation de chaque lot est en moyenne de 400% de sa valeur antérieure. Le plus gros lot possible — autrefois de M. 1.000.000 — a été élevé à

M. 1.000.000

ou en Francs: Un Million 250000 frs.

900,000	830,000
890,000	820,000
880,000	810,000
870,000	805,000
860,000	803,000
850,000	802,000
840,000	801,000

En plus il y a un grand nombre de lots très importants. L'émission comprend 10000 billets dont 4000 — c'est à dire plus de la moitié des numéros émis — doivent forcément sortir!

Le Marc vaut Fr. 1.25. Les lots sont successivement tirés en 7 tirages

J'expédie les billets pour le premier tirage au prix officiel de

12 fr. 50	6 fr. 25	3 fr. 15
billet entier	demi billet	quart de billet

Les mises des tirages suivants et la distribution des lots sur les divers tirages sont indiqués dans le prospectus OFFICIEL qui sera gratuitement expédié à chaque participant, ainsi qu'à tous ceux qui en font la demande. Chaque participant reçoit de moi immédiatement après le tirage la liste officielle des lots.

Les lots sont payables en espèces sous la garantie de l'Etat. Le paiement se fait aussitôt après le tirage par billets de Banque du pays du gagnant, envoyés à son domicile par lettre recommandée.

En raison de l'époque rapprochée du tirage on est prié d'adresser les ordres immédiatement pendant en 23 Mai toute confiance jusqu'au

Samuel Heckscher seunr.

Banquier à Hambourg, Ville libre.

Lettre de commande N° 803

Monsieur Samuel Heckscher seunr., Banquier à Hambourg
Veuillez m'adresser: billet entier à fr. 12.50
„ „ „ „ „ demi billet à „ 6.25
„ „ „ „ „ quart de billet à „ 3.15

ADRESSE bien lisible: Je vous remercie ci-joint ou par mandat postal ou contre remboursement. (Biffer ce qui ne s'applique pas au cas particulier) la somme de fr.

84fr. 99fr.

Bicyclette Modèles Anglais luxe Touriste 2 freins s. jantes Complète nickelés ou Torpédo 5 ans garantie. Catalogue gratuits

Enveloppe forte fr. 4.50. Chambres à air fr. 3.50

Louis ICHSY, Fabricant, Payerne

Pour notre bureau de Sion nous cherchons un

apprenti

SCHWEIGER & HAAS

ARCHITECTES

SION (Téléph. 131) BRIGUE (Téléph. 49)

Sion — Place de la Planta — Sion

Cirque Hollandais

Samedi 17 mai: Ire représentation de gala à 8 1/2 h.
Dimanche 18 mai: deux représentations, matinée à 3 1/2 h. et soirée à 8 1/2 h.

15 artistes de 1er rang.
Plusieurs petits chevaux dressés en liberté.
Tous les soirs changement de programme.

La direction espère mériter le même succès dans la localité que dans les villes où elle a déjà séjourné. — Le cirque est couvert d'une toile imperméable, ce qui permet de jouer en cas de mauvais temps. Bon éclairage à l'intérieur.

Prix des places: Ires: fr. 1.50; IIes: fr. 1.—; IIIes: -.50 cts.

„BALANCE“

Ecrémeuses Bol sans cloison

BARATTES

se distinguent depuis 25 ans par leur solidité et leur fort rendement.

AGENT GENERAL pour la Suisse française:

L. GROBET

Rue des Marchers, 57

GENÈVE

LA BOUCHERIE

Ls. MOREL à Genève

17 Bourg-de-Four 17

avise sa nombreuse clientèle qu'elle expédie des viandes de première qualité par colis postaux de 2 kg. 500 au-dessus aux prix suivants:

Bœuf à bouillir depuis	Fr. 1.40 le kg.
„ à rôtir	„ 1.70 le kg.
Graisse de bœuf non fondue	1.40 le kg.
Poitrine mouton	1.40 le kg.

Les commandes sont expédiées par retour du courrier contre remboursements.

FABRIQUE DE MEUBLES S.A. Reichenbach FRES

Visitez la grande exposition de Meubles, Chambres à coucher, Salles à manger, Salons, pour particuliers, Hôtels et Pensions Meubles pour la campagne

Vente par acomptes. Devis sur demande.
SION Magasins Avenue de la Gare vis-à-vis de l'Hôtel Suisse

A l'épreuve du feu et de l'eau est REPARE

La Poudre de Diamant

seul moyen existant pour la réparation durable de casseroles en émail ou autres, chaudières à lessive, lessiveuses trouées, tout objet en verre, marbre, porcelaine, faïence, fer et toute chose en bois, etc.

En vente à 60 cent le paquet à Sion, Pharmacie Pitteloud; à Brigue, Pharmacie et droguerie Gemisch.

Dépositaire pour la Suisse: H. Scholz, rue des Bains 7, Genève.

Lettres de faire part pour deuil

à toute heure à l'Imprimerie GESSLER, Sion

VOYAGES MARITIMES

AUX PRIX LES PLUS AVANTAGEUX
ZWILCHENBART S. A. & DALE
AGENCE D'EMIGRATION



JULES ALBRECHT
REPRESENTANT
HORLOGERIE - BIJOUTERIE
SION

J. E. Mugnier

Maison Grasso, Rue des Vergers, SION

Articles de ménage en tous genres, Email, aluminium, verrerie. Bel assortiment.

Réparations. Prix réduit.

LA PAIX

existe dans chaque ménage en employant la Poudre de Diamant qui seule repare tout à l'épreuve du feu et de l'eau. 60 cts. partout dans les drogueries. A Sion pharmacie Pitteloud, A Brigue pharmacie et droguerie Gemisch

Tirage déjà le 19 Juin

Une importante chance de gain est offerte par la

Grande Loterie d'Argent

garantie par l'Etat de HAMBOURG

car nouvellement elle a été munie de gains beaucoup plus nombreux et bien plus gros, que jusqu'ici consistant en 100000 Billets, dont 46020 Lots

8 primes et 10000 Billets gratuits partagés en 7 classes.

La somme totale des prix s'élève à Treize Millions 731000 Marcs

Le plus gros lot au cas le plus heureux sera de

1 000 000

Un million Marcs spécialement

1 à 50000	: 500000
1 à 30000	: 300000
1 à 20000	: 200000
1 à 10000	: 100000
1 à 9000	: 90000
2 à 8000	: 160000
2 à 7000	: 140000
2 à 6000	: 120000
2 à 5000	: 100000
2 à 4000	: 80000
2 à 3000	: 60000
7 à 2000	: 140000
3 à 1500	: 45000
16 à 1000	: 160000
56 à 500	: 280000
128 à 300	: 384000
212 à 200	: 424000
525 à 100	: 525000
639 à 50	: 319000
25439 à 250	: 7109750

15986 à 7500, 6000, 4000, 2500, 400, 300, 220, 200, 175, 150 etc.

Un plan officiel, où l'on peut voir la manière dont les gains sont distribués dans les différentes classes, comme aussi les mises relatives, sera joint gratis à tout ordre et après chaque tirage, des listes officielles seront envoyées à nos clients sans qu'ils aient besoin de les demander.

Le paiement des prix est effectué promptement et sous la garantie de l'Etat.

Pour le prochain premier tirage des gains de cette grande Loterie d'Argent, le prix pour un est

entier billet orig. Fr. 12.50
demi „ „ „ 6.25
quart „ „ „ 3.15

contre mandat de poste ou de remboursement.

Vu l'énorme chance de gain les billets seront certainement vite épuisés et c'est pourquoi nous prions de nous faire parvenir les commandes le plus-tôt possible en tous cas avant le

19 Juin

Kaufmann & Simon
Maison de banque et change à Hambourg.

Grand Conseil

Séance de jeudi, le 15 mai 1913.

Présidence de M. C. Défayes, président

Caisse hypothécaire et d'épargne

Le rapport de la Caisse hypothécaire et d'épargne qui est examiné ce matin par le Grand Conseil émet les considérations suivantes d'intérêt général:

« L'activité industrielle qui avait repris d'une manière intense, l'année précédente, a continué sa marche ascendante en 1912. L'industrie ayant besoin de beaucoup d'argent, celui-ci devint rare et par conséquent plus cher.

« Cet état de chose, rendu plus grave encore par la guerre qui a éclaté en Orient, ne paraît pas à la veille d'être modifié, au contraire.

« Il faut en effet, prévoir que de grands emprunts publics seront sollicités, après la conclusion de la paix, soit pour réparer les ruines causées par la guerre, soit pour la mise en valeur des vastes territoires conquis par les peuples des Balkans.

« Si la situation de notre canton le met plus à l'abri que d'autres pays des fluctuations que subit le marché de l'argent, il n'en subit pas moins le contre-coup lointain, surtout lorsque les circonstances locales n'ont pas contribué à l'atténuer.

« L'agriculteur a eu des motifs de se réjouir, sans que cependant les déboires lui aient été épargnés. Si le fourrage a été plutôt abondant, grâce à la fréquence des pluies, celles-ci ont occasionné, dans certaines parties du pays, des pertes considérables. La récolte de la vigne a été fort inégale, et malgré des prix très avantageux, beaucoup de viticulteurs ont à peine payé leurs frais de culture. Le prix des bestiaux a baissé dès le commencement de l'année, et les foires ont été peu fréquentées surtout, dit-on, dans le centre du canton.

« La saison des étrangers, qui s'était ouverte sous les meilleurs auspices, n'a pas tardé à être absolument compromise par la température anormale de l'été 1912 et l'année 1911, qui avait été un réconfort pour les hôtels éprouvés par une série de mauvaises saisons a été suivie d'une année franchement mauvaise.

« Notre canton peut donc au total classer l'année 1912 parmi les années médiocres. La commission, chargée de l'examen de la gestion pour l'exercice de 1912, lequel boucle par un bénéfice de 170,000 francs en chiffre rond, constate la marche satisfaisante de l'établissement qui est en pleine voie de prospérité et en félicite la direction et le conseil d'administration.

Elle propose d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes de la Caisse hypothécaire, ainsi que la répartition du bénéfice telle qu'elle a été établie; et d'en donner décharge à la direction et au conseil d'administration.

Elle émet en outre les postulats suivants:

1. Le Conseil d'Etat est invité à se procurer par voie d'emprunt, les ressources nécessaires à l'augmentation du fonds de dotation.
2. Le Conseil d'Etat est invité à procéder sans retard à la révision du décret de 1895 concernant la création de la Caisse hypothécaire, ainsi que du règlement prévu à l'art. 20 du dit décret.
3. La commission demande que le poste « compte-courant débiteur » figure de façon plus détaillée dans le compte rendu de la gestion et ce par l'indication du montant des comptes-courants garantis: a) par nantissement de titres; b) par garantie hypothécaire; c) par cautionnement solidaire.
4. Le Conseil d'administration de la banque est invité à examiner s'il n'y a pas lieu d'augmenter le montant des disponibilités immédiates de la banque par l'achat d'effets de commerce.
5. Le fonds de réserve pour pertes éventuelles devra être prévu formellement dans le décret révisé de 1895.

M. Laurent Rey relève le fait que l'évaluation de la valeur des titres à fin décembre 1912 diffère de celle indiquée dans le rapport de gestion financière de l'Etat. Il exprime le vœu que désormais ces titres soient portés à la valeur réelle qu'ils doivent avoir au cours du dernier mois d'exercice, comme le veut le Code fédéral des obligations.

M. Pellissier, président de la commission, dit que cette observation n'a pas échappé à la commission et qu'il faudra en tenir compte mais qu'il n'y a pas lieu de comparer l'état des titres dressés par le département des finances à celui dressé par la Caisse hypothécaire. L'écart est d'ailleurs très minime; sur 653,000 francs il n'est que de 15 à 18,000 francs. Il fait remarquer qu'il ne faut pas se montrer trop formaliste sur l'appréciation des valeurs; la Caisse a liquidé en pertes il y a quelques années des actions Brazier, qui, aujourd'hui constitueraient une plus value en portefeuille.

M. Seiler, chef du département des finances, déclare relativement au premier postulat de la commission, que le Conseil d'Etat a aussi la conviction qu'il ne faut plus tarder d'apporter une solution à la question de l'augmentation du fonds de dotation. Il est vrai que le marché financier est encore peu favorable pour un emprunt, mais depuis plusieurs années on a toujours attendu pour cette même raison et l'on a été trompé en mal. M. Seiler croit que le Conseil d'Etat est à même de faire des propositions à ce sujet déjà dans cette session.

La gestion de la Caisse hypothécaire est approuvée, à l'exception du 4^{me} qui, sur la proposition de M. Leuzinger est renvoyé au Conseil d'Etat pour qu'il en soit tenu compte lors de la révision du décret de 1895.

Nominations constitutionnelles

Les nominations constitutionnelles avaient été fixées à demain (vendredi) une proposition de renvoi de cet objet à la séance de mardi prochain est adoptée.

Ce renvoi est motivé par le fait qu'on n'a pu encore se mettre d'accord sur une candidature pour remplacer M. Bioley, MM. Troillet et Tissières ayant déclaré ne pas accepter.

Gestion administrative.

Administrations successorales
On aborde l'examen de la gestion administrative de l'Etat dont la partie générale est adoptée sans observation.

On passe au département de Justice et Police. M. de Courten, député de Monthey, demande au Chef du département si le décret prévu par la loi d'application du C. C. S. concernant les émoluments à fixer pour les fonctionnaires chargés des administrations successorales, verra bientôt le jour.

M. Couchepin répond qu'en raison du retard de la première loi d'application par le peuple, on a vécu en 1912 dans un système transitoire; on a dû surseoir aux mesures définitives. Ce n'est qu'à partir du 1^{er} janvier de cette année que la loi d'application est entrée en vigueur et le Conseil d'Etat a dû d'abord s'occuper des ordonnances les plus nécessaires. L'observation de M. de Courten est notée avec bien d'autres au département. A chaque jour sa peine. Le tarif demandé peut d'ailleurs être fixé dans chaque cas particulier et il est même préférable, avant de l'arrêter définitivement d'avoir fait un peu d'expériences.

Réforme de la procédure civile et de l'organisation judiciaire
Un débat assez vif d'où la gaité n'est pas exclue, s'engage sur la question de la révision du code de procédure civile. La commission demande si cette réforme qui a déjà fait l'objet d'un avant-projet de M. l'avocat Clausen, pourra bientôt être mise en chantier.

M. Couchepin rappelle que le Conseil d'Etat avait posé déjà antérieurement au Grand Conseil la question de savoir si la révision du Code de procédure civile ne pourrait pas être faite simultanément avec la loi d'application du Code civil pour être soumise en même temps au peuple; le Grand Conseil a craint qu'en procédant ainsi, on charge un peu trop le bateau qui risquait de sombrer devant la vague populaire. Le Conseil d'Etat n'en a pas moins poursuivi la réalisation de cette œuvre; un avant-projet a été élaboré; il sera soumis à un certain nombre de juristes, puis à une commission préconsultative et au Conseil d'Etat qui pense pouvoir le présenter au Grand Conseil à la session de mai 1914.

M. Dallèves, député de Sion, déclare qu'à la réunion des avocats à Montana, il a été donné connaissance de l'avant-projet de M. Clausen, et qu'il est impossible de l'admettre sans avoir auparavant procédé à une réorganisation de nos tribunaux.

M. Couchepin répond que cette opinion est justifiée en théorie; mais il la croit un peu trop absolue. La réforme judiciaire s'impose, c'est incontestable; mais rien n'empêche de la faire précéder de la révision du Code de procédure civile. La proposition de M. Dallèves aurait pour conséquence de retarder encore pour longtemps cette révision.

M. Dallèves réplique: « Quitte à passer pour un antiquaire, je ne crois pas qu'en voulant courir au plus pressé, on suive la bonne marche. Le projet Clausen consiste surtout dans la réforme de la procédure probatoire. Tant que la réorganisation de nos tribunaux n'est pas effectuée, les juges-instructeurs ne seront pas toujours en mesure de faire l'administration des preuves. D'ailleurs le Code de procédure actuel est méconnu parce qu'il a été complètement travesti par les avocats » (Rires).

M. Couchepin: « L'opinion de M. Dallèves était presque celle du Conseil d'Etat; on ne voulait d'abord procéder qu'à une révision partielle; mais M. Clausen est arrivé à la conclusion qu'une révision totale s'impose. Sera-ce plus facile de réviser le mode de procéder des avocats que le Code de procédure? » (Rires).

MM. Joseph de Stockalper et Henri Roten, juges-instructeurs se lèvent successivement pour répondre à M. Dallèves.

M. Henri Roten dit qu'il a aussi assisté à la réunion des avocats à Montana et à cette séance on a justifié la nécessité d'une réorganisation judiciaire parce qu'une partie des juges-instructeurs ne seraient pas à la hauteur de leurs obligations, ce que M. Dallèves vient d'exprimer d'une manière plus polie et plus gentille (Rires). La vérité est que nous sommes à la merci des avocats. Que MM. les avocats nous fournissent de bons mémoires et nous saurons assez nous en tirer!!

M. Dallèves tient à déclarer qu'il n'a rien à retirer de ses paroles, et il ajoute, au milieu des rires de l'assemblée: « Je n'ai au aucunement l'idée de lancer une suspicion contre qui que ce soit. Qui s'en sent s'en prend! »

Greffiers des tribunaux

M. Laurent Rey estime que l'Etat ne devrait pas faire avancer par les greffiers des tribunaux les frais de procédure en cas d'insolvabilité des inculpés. Il demande en outre la tenue d'une bonne comptabilité de la part des greffiers, ainsi qu'un contrôle meilleur de leurs bureaux.

M. Couchepin répond que le département de justice et police a déjà pris des mesures de nature à donner satisfaction aux greffiers en ce qui concerne les avances de frais. Il ajoute que la situation des greffiers est meilleure que celle des juges-instructeurs; car, outre leur traitement, ils perçoivent des casuels assez élevés. Quant au contrôle, il incombe à l'autorité judiciaire et la loi est même très sévère à cet égard; cette autorité n'a qu'à l'appliquer.

Anthropométrie et dactyloscopie
M. de Courten, député de Monthey, félicite le département de justice et police d'avoir introduit le service anthropométrique qui rend de grands services aux tribunaux; mais il voudrait qu'on aille plus loin dans ce domaine en enseignant aux écoles de recrues et aux cours de répétition des gendarmes à prendre sur les individus les empreintes digitales; il voudrait d'autre part qu'au bas des papiers de

légitimation, on exige désormais les empreintes digitales et la photographie. Il demande au Chef du département de bien vouloir étudier ces questions.

M. Couchepin répond: « Il est incontestable que dans la lutte contre les ennemis de la société, on doit prendre tous les moyens de se défendre; ces moyens progressent chaque jour. A l'anthropométrie qui a ses inconvénients parce qu'elle ne peut se faire partout, succède la « dactyloscopie » où science des empreintes digitales, qui tend à la supplanter. Nous sommes allés à cet égard au devant des désirs exprimés. A la dernière conférence des Directeurs de police cantonaux, on a entendu un rapport sur cette question et le Département fédéral de Justice et Police a conseillé aux cantons d'adopter ce service à côté de l'anthropométrie.

« Depuis le 1^{er} avril, un gendarme valaisan est à Lucerne pour étudier la dactyloscopie et il pourra ensuite enseigner cette science aux recrues gendarmes.

« En ce qui concerne les empreintes digitales sur les papiers de légitimation, je ne crois pas qu'on puisse l'exiger des étrangers, même s'ils ont un peu mauvaise mine, sous peine de recevoir aussitôt après une note diplomatique disant qu'on n'a pas le droit de faire cela! »

Une prime pour la destruction de la vipère

La commission soulève une question très intéressante. Elle désire voir étendre à la destruction des vipères la prime accordée pour la destruction des animaux nuisibles.

M. Couchepin se déclare prêt à examiner s'il est possible d'étendre à la vipère les dispositions concernant la destruction des animaux nuisibles.

La proposition de la commission mérite d'être approuvée; car chaque année, le danger aux reptiles fait des victimes; on n'a pas oublié que l'année dernière encore, à quelques jours d'intervalle, deux personnes mordues par des vipères, ont été conduites dans un état inquiétant, à l'hôpital de Sion.

Il y a corbeaux et corbeaux

M. Raoul de Riedmatten fait observer que ce pauvre corbeau est bien mal traité vis-à-vis des pies, sa destruction est taxée 80 centimes et celle de la pie 20 centimes. Il déclare n'être pas compétent pour savoir si vraiment le corbeau mérite ce traitement.

M. Couchepin répond: « Il y a corbeaux et corbeaux. Les uns sont plus malfaisants et pour ceux-là la prime de 80 centimes est méritée; les autres sont de bons corbeaux et nous ne les taxons pas! »

Sur cette courte leçon de zoologie, l'examen de la gestion administrative est interrompu. On liquide encore quelques recours en grâce et la séance est levée.

Séance de vendredi, le 16 mai 1913

Présidence de M. C. Défayes, président

La démission de M. Zen-Ruffinen

Le premier objet à l'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs d'un député du district de Loèche, par suite de la démission de M. Emile Zen-Ruffinen.

Le Conseil d'Etat, dans son message déclare que la démission de M. Emile Zen-Ruffinen étant intervenue après le délai légal de 6 jours c'est le premier suppléant en liste qui doit être proclamé élu et non le candidat surnuméraire R. Lorétan; car le délai de 6 jours doit s'appliquer aussi bien aux élections législatives qu'aux élections communales; une solution contraire aurait pour résultat de faciliter des manœuvres peu recommandables.

La majorité de la commission, par l'organe de son rapporteur M. Leuzinger, se rallie au préavis du Conseil d'Etat. L'article 36 de la loi électorale est formel; après l'expiration du délai de 6 jours, le Grand Conseil était réglementairement composé; or le premier télégramme de M. Zen-Ruffinen date du 11 mars. M. Zen-Ruffinen a donc été député pendant 6 jours et c'est bien en présence d'une démission et non d'un désistement qu'on se trouve. La conséquence en est absolument claire: on doit faire application de l'art. 48 de la loi électorale qui prescrit qu'en cas de démission d'un député, c'est le suppléant qui a obtenu le plus de voix qui est déclaré élu député.

La volonté du législateur est très nette sur ce point. La minorité de la commission invoque deux précédents, le premier concernant le cas Allet qui s'était porté candidat dans deux districts, Loèche et Conches et qui a été élu dans les deux; ce cas ne peut s'appliquer ici; car nul ne peut être député dans deux districts et Allet ne le fut que dans celui de Loèche; le deuxième précédent invoqué concerne un élu déclaré inéligible pour incapacité et qui ne pouvait par conséquent être déclaré député. Dans ces deux cas, il était tout indiqué de proclamer le surnuméraire. En réalité conclut la majorité de la commission, c'est le peuple qui élit les députés; la formalité de la validation des pouvoirs n'est qu'une vérification.

M. Laurent Rey défend le point de vue de la minorité de la commission. Il rappelle les faits et dit que le Conseil d'Etat, dans son message, s'est écarté de la question et présente aujourd'hui une solution qui n'avait pas encore été abordée par le Grand Conseil. Il a suffi d'ailleurs du remplacement de M. Tabin par M. Devanthéry, dans la commission, pour renverser la majorité de cette dernière:

Des voix:

« Ce n'est pas exact! nous avons toujours été la majorité! »

Après une série d'arguments d'avocat, M. M. Rey arrive à la conclusion que dans le cas donné, il n'y a pas eu vacance de siège, qu'en conséquence on ne peut proclamer élu le premier suppléant, et que M. Raymond Lorétan est déclaré élu.

M. Couchepin, président du Conseil d'Etat, répond que le Conseil d'Etat ne s'est pas du tout écarté de la question. En session constitutive, il avait été invité à examiner les conséquences de la démission de M. Zen-Ruffinen. La question était donc restée absolument ouverte.

M. Walpen soutient le point de vue de la majorité de la commission.

M. Raymond Evéquois vient appuyer les arguments développés par M. Laurent Rey et déclare que pour lui, il n'y a pas de doute, qu'on ne peut pas faire ici application de l'article constitutionnel proclamant élu le premier suppléant en cas de vacance d'un siège au cours d'une législature; parce que la législature ne commence que du jour de la séance constitutive et non du jour de l'élection. Il propose de mettre au vote d'abord subsidiairement les deux propositions suivantes: « M. Raymond Lorétan doit-il être proclamé élu ou y a-t-il lieu de faire procéder à une élection complémentaire? » Et ensuite d'opposer le résultat de ce vote à la proposition de la majorité de la commission tendant à proclamer élu le premier suppléant en liste.

M. Défayes, président, croit que l'art. 50 du règlement du Grand Conseil ne permet pas de procéder ainsi et qu'on doit en premier lieu faire voter la proposition principale et ensuite les propositions qui constituent des amendements.

M. Evéquois fait observer qu'il ne s'agit pas ici d'amendements à une proposition; mais bien de trois propositions principales et qu'on peut très bien procéder comme il l'a indiqué.

La proposition de proclamer élu M. Raymond Lorétan est écartée à une forte majorité. On remarque que la plupart des députés du Haut-Valais votent contre cette proposition.

Par 38 voix contre 35, le Grand Conseil décide que le premier suppléant ne peut pas être proclamé élu et qu'on doit procéder à une élection complémentaire.

Motion

Un groupe de députés présentent une motion tendant à inscrire dans le décret à réviser de la Caisse hypothécaire, une disposition autorisant cet établissement à faire des prêts à long termes aux syndicats agricoles.

Gestion. — Recours de Port-Valais
Après avoir liquidé quelques recours en grâce, le Grand Conseil reprend l'examen de la gestion administrative du département de l'Intérieur.

M. A. Curdy, de Port-Valais, rappelle que depuis quatre ans, des citoyens de cette commune ont adressé un recours au Conseil d'Etat contre leur administration communale; et il se plaint de ce qu'aucun résultat n'ait encore été obtenu.

M. Couchepin, président du Conseil d'Etat, déclare que ce dernier a fait tout son devoir et qu'il ne peut accepter l'observation de M. Curdy, suivant laquelle l'affaire n'aurait pas été examinée.

M. Burgener, remplaçant le Chef du département de l'Intérieur, fournit quelques explications au sujet de cette affaire: « Il est exact, dit-il, qu'un dossier fort volumineux est en ce moment en circulation auprès des membres du Conseil d'Etat. Le Département de l'Intérieur avait présenté son rapport et si le Conseil d'Etat n'a pas encore pris de décision à ce sujet, c'est qu'il a trouvé que l'exposé du département comportait un supplément d'enquête et qu'il y avait lieu de mettre l'administration en cause en mesure de s'expliquer sur les différends formulés par une cinquantaine de citoyens. Ces griefs portaient entr'autre sur le fait qu'une somme de 25,000 francs placée en son temps dans le canton de Vaud ne s'y trouvait plus au moment du recours. Eh bien, il a été constaté par l'enquête que cette somme a été simplement retirée et placée dans une banque valaisanne.

« On a également reproché au président de la commune de cumuler les fonctions de président, de secrétaire et de boursier communal. A ce point de vue le Conseil d'Etat a déjà donné satisfaction aux recourants.

« On disait en outre que la commune de Port-Valais était en poursuite pour des sommes considérables. C'est exact, mais il faut admettre que l'administration n'a péché que par excès d'indulgence en ne réclamant pas les impôts dus par les contribuables.

« En ce moment, l'administration de Port-Valais est encore créancière de 35,000 francs d'impôts arriérés. Nous pouvons déclarer qu'elle fait des efforts énergiques pour faire face à la situation et que les poursuites ont été retirées.

« Quoiqu'il en soit le Conseil d'Etat s'occupera très prochainement de la question et prendra les mesures qu'elle comporte ».

Contre les braconniers

M. Francis Burgener se plaint de ce que le braconnage s'exerce sur une trop grande échelle dans le district de Viège et en général dans tout le Haut-Valais. Il demande que le contrôle des gardes-chasse soit plus sévère et surtout envers les chasseurs italiens qui massacrent tout et ne respectent pas même les petits oiseaux utiles à l'agriculture.

M. H. Seiler, Chef du département des finances, répond que le commandant de la gendarmerie en dehors de la surveillance faite par les gendarmes dans les districts a organisé des patrouilles de chasse; des gendarmes partent de Sion et font des tournées de trois à quatre jours. Il ne croit pas qu'on puisse faire plus. En ce qui concerne les chasseurs italiens, il y a un traité de réciprocité qui leur donne le droit au permis de chasse.

Changement de noms locaux

M. Laurent Rey regrette qu'à l'occasion d'une catastrophe le Conseil d'Etat ait changé le nom de la localité de « Merdesson » en celui de « Erdesson ». On ne devrait pas donner la main à cette pratique de changer les noms locaux, qui est une cause de difficultés pour l'enregistrement des transactions immobilières.

M. Couchepin répond qu'il ne s'agit pas ici proprement parler d'un changement de nom, mais d'une rectification; car le village incendié devait s'appeler Erdesson, nom qui avait été vicié en celui de Merdesson. C'est M. le Conseiller d'Etat Bioley qui a fait cette proposition.

Médecins de districts

Sur une observation de M. de Stockalper, M. le Conseiller d'Etat Burgener déclare qu'il attirera l'attention des médecins de districts sur le mauvais état de la dentition des enfants.

La séance est levée à midi et demi.
Demain: traitements des employés de l'Etat, gestion, pétitions.

Taxes cadastrales

M. le député Henri de Torrenté nous fait remarquer que, lors de la discussion soulevée au sujet de la valeur des immeubles, il n'a pas parlé des taxes de l'industrie hôtelière; mais seulement des taxes des immeubles bâtis et non bâtis pour lesquelles il voudrait voir prendre pour base l'estimation de la commission cantonale et non celle des communes.

Journée valaisanne d'aviation

Trains spéciaux

A l'occasion de la journée valaisanne d'aviation, le dimanche 18 mai, à Sion, les trains spéciaux suivants sont prévus:

	Matin		Soir	
St-Maurice	h. 11.	Sion	h. 6.30	
Evioumaz	11.11	Ardon	6.40	
Vernayaz	11.19	Riddes	6.48	
Martigny	11.27	Saxon	6.58	
Charraz	11.38	Charraz	7.05	
Saxon	11.45	Martigny	7.13	
Riddes	11.53	Vernayaz	7.23	
Ardon	12.02	Evioumaz	7.33	
Sion	12.13	St-Maurice	7.43	

La participation à cette journée promet d'être énorme étant donné le succès des vols d'essais effectués dimanche dernier et l'enthousiasme suscité par le raid mémorable de Bider, de Berne à Sion.

Les entrées

Etant donné l'énorme affluence de spectateurs du dehors, qui ne manquera pas de se produire, les personnes de Sion feront bien de se munir à l'avance de billets d'entrée.

Les billets portant la date du 11 mai pourront être échangés à la Caisse.

Nous rappelons que l'emplacement de Valère est exclusivement réservé aux enfants des écoles accompagnés de leurs maîtres et maîtresses.

Ouverture du meeting

Les vols commenceront à 2 h. 30.
Au cours du meeting, un avion ira probablement voler au-dessus du village d'Erde (Conthey) où se tiendra la fête des fanfares et chorales du Centre qui avait été primitivement fixée au 11 mai et ensuite obligamment renvoyée au 18 mai.

Félicitations au président du comité cantonal

M. le lieutenant-colonel Jean-Charles de Courten, président du comité cantonal, a reçu une lettre du président de l'Aéro-Club suisse, le félicitant chaleureusement pour la magnifique réussite du raid de Berne-Sion dont il a été l'instigateur.

Le président de l'Aéro-Club ajoute: « Le Valais a voulu, pour son coup d'essai, faire un coup de maître et il y a réussi en dépit de la mauvaise humeur déployée dimanche par l'ole et son collègue, le dieu de la pluie dont j'ignore le nom.

« Je ne doute pas que la journée de dimanche 18 mai, ne vous apporte la plus entière satisfaction, méritée par toutes les peines que vous avez prises ».

Le raid de Bider

M. de Courten a également reçu une lettre de l'aviateur Maffei exprimant son admiration pour le beau raid de Bider.

En l'honneur des aviateurs

Le Conseil d'Etat et la ville de Sion offriront dimanche soir au Grand Hôtel, un banquet aux aviateurs Bider, Maffei et Taddeoli qui prendront part au meeting de dimanche.

Bider doit arriver à Sion ce soir ou demain

matin samedi, et il dînera chez le président du comité cantonal.

Décisions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat prend connaissance des résultats de la votation du 4 mai dans le canton, desquels il ressort que la révision des art. 69 et 31 de la constitution fédérale a été acceptée par 4110 oui contre 3870 non, sur 8016 votants.

— Il porte un arrêté levant la quarantaine imposée sur le bétail vaudois.

— Il déclare d'utilité publique: 1. l'expropriation des terrains nécessaires à l'établissement d'un chemin forestier de la Cappe au Mont-Bovine sur Martigny-Combes et autorise la commune à entrer immédiatement en possession des terrains; 2. l'expropriation d'une carrière nécessaire à la construction de la maison d'école de St-Martin, dite commune est pareillement autorisée à prendre possession de ce terrain.

— Il est accordé à la bourgeoisie de Martigny-Ville un permis de coupe de 300 m³ dans le pâturage boisé de Planard.

— Il est alloué les subsides ci-après: de 10% pour construction d'une étable au consortium bourgeois d'Emosson s. Finhaut de 10% pour construction d'étable, défrichage, addition d'eau sur l'alpage de la Sapina (Chalais); de 15% pour adduction d'eau à l'alpage de génisses de la corporation des 5 communes de Sierre sur Randogne; de 15% pour adduction d'eau à l'alpage de Son-Éroz, sur Isérables; de 13% pour chemin d'accès aux alpages de Bertzé et Sur-le-Seex, Savèze; de 15% pour une étable à l'alpage bourgeois de Hafersalpe sur Eisten.

— Le Conseil d'Etat décide d'adopter temporairement au service technique du registre foncier un second agent, qu'il désigne dans la personne de M. Oscar Rey-Bellet, à St-Maurice, spécialement chargé des travaux de triangulation des communes de la vallée d'Iliez.



Essad pacha

Le valeureux défenseur de Scutari. Après la reddition de cette place aux Monténégrins, Essad pacha se retira avec ses troupes en Albanie. La nouvelle de sa mort fut accueillie avec douleur. En tout cas son règne devait être de courte durée. Aujourd'hui des transports turcs embarquent ses troupes et les liens qui unissaient l'Albanie à la Turquie seront définitivement rompus.

Faits divers

L'accident du Grand Combin

On nous écrit encore de Bagnes, au sujet de l'accident que nous avons relaté :

Samedi dernier, 10 courant, deux touristes allemands partaient sans guide, du Châbles, pour faire l'ascension du Grand Combin. Aujourd'hui, une caravane de guides et de montagnards de la vallée les ramène sans vie après de longues, périlleuses et pénibles recherches. Quand donc comprendra-t-on enfin que les guides sont absolument indispensables pour qui veut effectuer avec plaisir et succès une course ou ascension d'une certaine importance.

Puisse cette mort tragique dans les déserts glacés qui s'étendent au pied de la paroi du Grand-Combin servir de leçon à l'entrée de cette saison de 1913 et éviter à quelques imprudents la tentation d'affronter les périls de la haute montagne, sans guides.

On écrit au « Journal de Genève » :

C'est la colonne de secours de Champex, composée de Maurice, Jules et Elnile Crettex, partie de Valsorey lundi matin, en passant par le col du Meiten et en traversant le Combin par l'arête, qui a retrouvé les corps des malheureux touristes. Au Mur-de-la-Côte elle trouvait es piolets, plantés à une distance de 60 m. l'un au-dessous de l'autre. Deux cents mètres plus bas sur la Grande Crevasse, les corps étaient ensevelis sous une couche de neige attirée par eux dans leur chute.

Les deux cadavres étaient ensemble à 40 centimètres de distance; la mort a dû être produite par étouffement sous cette neige qui est devenue très dure.

La cause de la chute est due à la grande tourmente du 4 courant et à l'entêtement des jeunes touristes d'arriver au sommet par n'importe quel temps; ils ont été victimes de leur témérité.

Les corps ont été descendus sur traîneaux faits avec les skis des victimes, mardi, du lieu de la chute à la cabane de la Panossière, et mercredi 14 courant de la Panossière à Lourtier, où ils sont arrivés à midi; là a eu lieu la levée de corps par le tribunal d'Entremont.

A 3 heures les corps ont été descendus au Châble et sont déposés à la maison de commune en attendant les parents. Les corps seront transportés en Allemagne.

Il est juste d'adresser des félicitations aux guides de Champex, Bagnes et Bourg-St-Pierre qui ont pris part à la recherche et au transport des victimes au Châble, spécialement au guide Maurice Crettex, qui a dirigé l'expédition avec son expérience habituelle et son dévouement sans bornes.

L'affaire de Barberine

Quelques journaux ont annoncé relativement à la vente du plateau de Barberine, par la commune de Salvan, que les C. F. F. avaient fait à cette dernière des offres plus avantageuses que la Société d'électrochimie de Paris et que, malgré cela c'est la société qui a obtenu la préférence.

On nous prie de faire observer que ce renseignement est inexact; les deux offres étaient les mêmes quant à la somme offerte pour la vente, soit 130,000 francs mais, tandis que les chemins de fer fédéraux formulaient à cet endroit quantité de réserves et de conditions, la Société d'électrochimie faisait l'offre sans condition; c'est ce qui a déterminé l'administration de Salvan à lui donner la préférence.

SION — Concert

Samedi, 17 mai, le Rhonesängerbund donnera au Café de la Planta, un concert gratuit à la sortie de la Bénédiction. En cas de mauvais temps, ce concert sera renvoyé à une date qui sera fixée ultérieurement.

Chronique agricole

BAGNES — Assurances

On nous écrit :
Le cercle supérieur d'inspection du bétail bovin de la commune vient de se constituer en société d'assurance au bénéfice des subsides prévus par la loi sur la matière. Cette institution des plus utiles avait déjà rendu de grands services aux propriétaires du cercle inférieur; les préjugés qui ont été un obstacle au début se dissipent peu à peu et un jour viendra où, nous l'espérons, la population unanime rendra hommage aux hommes clairvoyants et dévoués qui ont su vaincre toutes les difficultés et doter la commune d'une œuvre de solidarité si utile.

Les plantes pour l'Amérique

Les autorités des Etats-Unis d'Amérique ont soumis l'importation des plantes et des parties de plantes à des conditions extrêmement rigoureuses. Ainsi, elles déclarent, entre autres, comme indispensable la production d'un certificat sanitaire devant accompagner chaque envoi. Ce certificat doit être établi par un expert officiel chargé de l'examen du contenu de l'envoi. L'établissement fédéral d'essais pour l'arboriculture, la viticulture et l'horticulture à Waedenswyl (Zurich) a été désigné comme office de cette expertise. Pour les envois de plantes et de parties de plantes à destination des Etats-Unis d'Amérique, c'est à cet établissement que doivent être adressés dorénavant ces envois. L'office donnera aux intéressés des renseignements exacts sur toutes les conditions à remplir pour l'introduction des envois de plantes.

Nouvelles de la Suisse

A Einsiedeln

Une dépêche arrivée mardi soir de Rome à l'abbaye d'Einsiedeln annonçait, en même temps, l'élection de son Supérieur, Dom Thomas Bossart, à la dignité de coadjuteur de l'Abbé-Primat de l'Ordre des Bénédictins, avec droit de succession, et l'autorisation accordée par le Saint-Père à l'Elu de déclinier cet honneur. La joie est grande au monastère et dans le bourg d'Einsiedeln. Le départ de Dom Thomas II pour la Ville-Eternelle, résidence habituelle du Primat de l'Ordre bénédictin, eut été, en effet, une perte bien grande non seulement pour le couvent et la localité de N.-D. des Ermites, mais encore pour tous ceux — pèlerins ou visiteurs — qui ont eu l'occasion d'apprécier les éminentes qualités d'esprit et de cœur de l'Abbé d'Einsiedeln.
D. S.

Un cheminot écrasé par un train

Un horrible accident est arrivé mercredi matin à la gare de Renens.

Le conducteur Adolphe Lugrin se disposait à prendre un train pour se rendre à Lausanne, où il devait prendre son service. Sortant du local des agents des trains, il traversait la voie au moment où entrain en gare le direct de Neuchâtel parti de Lausanne à 8 h. et quart. Le malheureux ne put éviter la locomotive; il eut le crâne broyé et les jambes fracassées. La mort fut instantanée.

M. Lugrin avait environ 35 ans; il avait eu la douleur de perdre dernièrement son unique enfant. Chacun sympathise profondément avec son infortunée compagne.

Dernière Heure

Mort de M. le Conseiller fédéral Louis Perrier

M. le Conseiller fédéral Louis Perrier est mort ce matin, vendredi à 1 h. 25.

Cette nouvelle cause en Suisse une grande peine et une profonde stupeur; on savait bien que M. Perrier était malade depuis quelques jours, d'une pneumonie, mais son état loin de s'attendre à un aussi brusque dénouement. Il a succombé à une syncope consécutive à la pneumonie.

M. Perrier avait vécu pendant assez longtemps à l'écart de la politique, poursuivant sa carrière d'architecte; il entra dans les autorités municipales de Neuchâtel en 1888, année où le régime libéral perdit, dans la ville de Neuchâtel, la majorité qu'il y détenait depuis 1848. En 1889, il était élu au Grand Conseil où il siégea pendant une législature et où il se créa rapidement une situation en vue. Son élection au Conseil national eut lieu en 1902.

En 1903 M. Perrier était élu au Conseil d'Etat en remplacement de M. Soguel. Au cours des dernières années, il a exercé une influence considérable sur les affaires cantonales. Directeur du département des travaux publics, où sa compétence est indiscutée, il a mené à bien une foule d'œuvres importantes. C'est grâce à son activité à son énergie et à sa persévérance que la question du rachat du Jura Neuchâtelois est à la veille d'aboutir. On n'a pas oublié avec quelle fermeté il a soutenu les intérêts de son canton dans la directe Berne-Neuchâtel. La dernière œuvre importante qu'il ait dirigée, une nouvelle loi cantonale sur les constructions a été discutée par le Grand Conseil neuchâtelois en 1912.

Au militaire, il parvint au grade de colonel du génie; il fut chef du génie du 1er corps d'armée et en 1902 à 1905, commandant des fortifications de St-Maurice.

C'est en mars 1912 que M. Louis Perrier fut élu conseiller fédéral.

Un gros incendie

BUFFALO, 16. — Un incendie a détruit les entrepôts de la compagnie des chemins de fer Erie, contenant une quantité de grains et de farine. Les flammes, poussées par le vent, ont détruit ensuite des hangars de marchandises du New-York-Central.
Les dégâts dépassent cinq millions de francs.

Avis

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer plusieurs correspondances au prochain numéro.

Faut-il rester malade parce qu'on est âgé?

Malheureusement on constate que l'homme et surtout la femme arrivés à un certain âge se laissent aller au découragement dès que leur santé laisse tant soit peu à désirer. Ils se lamentent, ne réagissent pas, ne se soignent pas, prétendant la chose inutile, et en reviennent toujours à ceci: « C'est peine perdue, je suis trop vieux ». Ce fâcheux état d'esprit est très regrettable et ne repose sur rien. Beaucoup de personnes âgées, sans avoir la vigueur de la vingtième année, sont encore pleines de ressources et un bon tonique serait suffisant pour les remettre sur pieds. Maintenir le sang en état de pureté et de force, à résider le secret de la verte vieillesse en y ajoutant l'observation des règles d'hygiène et la sobriété.

Pour maintenir le sang en état de pureté, de force, il suffira, au moindre symptôme de faiblesse, de prendre les Pilules Pink qui donnent du sang, des forces et stimulent le fonctionnement de tous les organes.

Nombre de personnes âgées nous ont écrit: « Dès que je me sens un peu affaibli, je prends les Pilules Pink pendant quelques jours et aussitôt je me sens bien ».



Mme Mélanie Perreau

Mme Mélanie Perreau, demeurant à Lausanne, 4, place Riponne, nous a écrit dans ces termes :

« Pendant longtemps j'ai souffert de douleurs, particulièrement à la poitrine et aux reins et ma santé a donné des inquiétudes. Je me suis très bien trouvée de l'usage des Pilules Pink. Ainsi, dès que je sens que ça ne va pas très bien, je prends les Pilules Pink pendant quelques jours, aussitôt tout va mieux et j'ai une bonne période de tranquillité ».

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt: MM. Cartier et Jorin, droguistes, Genève. Frs. 3,60 la boîte, Frs. 19 les 6 boîtes, franco.



La Petite de Trop

L'adoration muette dont Guillaume entourait Denise et le bonheur candide de cette dernière étaient trop purs et trop discrets pour redouter les témoins et les yeux les plus mal intentionnés du monde ne réussissaient pas à troubler la sérénité de cette idylle ineffable.

Lasse d'épier sans rien découvrir de répréhensible ou de suspect, Françoise en était réduite à railler la solitude des sites auxquels Guillaume donnait la préférence, et le souci qu'il avait, selon le temps de l'ombrelle ou du manteau de Denise. Et ici encore, la moqueuse n'avait pas beau jeu, car le plus souvent en n'accordait aucune attention à ses taquineries, et quand, par hasard, elles étaient remarquées, son frère les relevait vertement.

— Alors, nous partons demain, n'est-ce pas, maman? demanda Françoise, toute joyeuse que le docteur eût autorisé le voyage.

— Demain, fit Mme de Rancey, il me semble que c'est bien précipité; nous ne serons jamais prêts pour partir demain.

— Eh bien! alors après-demain matin, de bonne heure, accorda Françoise.

Et elle promit :

— Je me charge de vos paquets et des miens maman, et vous verrez si je sais faire diligence.

Et le fait qu'à cette occasion, elle fit preu-

ve de trésors d'activité qu'on ne se fut pas avisé de soupçonner chez elle.

Guillaume et Denise, au contraire, booclèrent mélancoliquement leurs malles, tout attristés par ce brusque départ.

Ils avaient presque oublié qu'il leur faudrait quitter ces belles plages, tous les jours plus éblouissantes de lumière et d'amour.

A chaque promenade on s'était dit :

— Nous reviendrons là...

A présent on ne retournerait plus nulle part; encore quelques instants, et ce serait fini de respirer ce bon air salin purifié et vivifié à la fraîcheur des vagues pendant des milliers de lieues.

Guillaume avait l'impression que cette intense joie de vivre qui le grisait depuis sa convalescence allait disparaître en même temps que cette brise marine qui lui avait rendu ses forces en si peu de semaines; et Denise, en voyant le lourd nuage de chagrin que l'annonce du départ amassait au front de son grand ami, se sentait le cœur serré par une double appréhension :

— S'il allait retomber malade... S'il ne m'aimait plus là-bas!!

Pourtant, ni lui ni elle ne firent aucune objection à l'empressement manifesté par Françoise, Denise, parce qu'elle s'abstenait en toute circonstance d'émettre un avis qu'on ne lui demandait pas, et Guillaume, parce qu'il savait que la hâte de sa mère était dictée par le désir de rejoindre Rosine.

La situation financière du jeune ménage Morival semblait de plus en plus compromise et la jeune femme venait de se réfugier aux Eglantines pendant que son mari se rendait seul chez sa sœur pour essayer d'attendrir l'irascible vieille fille et de la décider à le

tirer d'embarras. Mais celle-ci se montrait intraitable et le divorce était la condition expresse du secours qu'elle entendait accorder à son frère. Cette solution n'effarouchait pas Rosine, qui se déclarait au contraire toute prête à y souscrire, pourvu qu'on lui restituât le montant intégral de sa dot.

Mme de Rancey, elle, était loin d'atteindre à ce degré de philosophie désinvolte. Le divorce répugnait à la fois à un fonds de principes religieux restés très vivaces chez elle malgré son apparence déplorablement mondaine, et à un rigoureux souci des convenances telles qu'on les concevait dans le milieu d'aristocratie provinciale où elle avait toujours vécu. A tout prix elle voulait empêcher le divorce de sa fille aimée, et elle comptait naïvement sur l'efficacité de son intervention auprès de Mlle Morival, qui lui avait jadis si peu marchandé les sourires mielleux et les flatteries doucereuses. Mlle Morival n'aurait qu'une signature à donner pour sauver son frère de la ruine; qu'elle s'y refusât d'une façon définitive paraissait impossible à Mme de Rancey, et elle n'osait envisager cette hypothèse qui la réduirait à venir elle-même au secours de son genre.

Deux cent mille francs au bas mot étaient nécessaires à cet effet. Où les prendre! Mme de Rancey ne possédait d'autre argent liquide que la dot de Françoise à laquelle elle ne pouvait se permettre d'y toucher. Tout le reste de sa fortune consistait en propriétés situées aux Antilles françaises et qui lui venaient de son premier mari. Bien qu'elle en eût hérité personnellement, elle se fut fait scrupule de disposer en faveur de ses filles de ces biens qu'elle considérait, avec juste raison, comme le futur patrimoine de Guillaume.

Quant à vendre les Eglantines, il ne pouvait être question. Mme de Rancey n'aurait su se résoudre à abandonner la maison où elle avait vécu depuis son second mariage où ses deux filles étaient nées, où la rattachaient plus de vingt ans d'habitudes et de souvenirs. A vrai dire, elle avait bien la ressource d'hypothéquer ce domaine; mais ce n'était là qu'une misérable ressource, qui eût terriblement compromis dans le pays, le vieux prestige de la famille de Rancey.

Cependant Rosine ne semblait pas soupçonner la gravité de cet état de choses. Le matin du départ de Biarritz, une dernière lettre d'elle arriva où elle contait, sur un ton plaissant, qu'elle avait rencontré sa belle-sœur par hasard dans une maison amie et qu'on s'était examiné sans se saluer, chacune dans son coin.

Cette lettre fut un crève-cœur pour Mme de Rancey qui ne rêvait que d'implorer, d'apitoyer et de fléchir Mlle Morival, et qui se trouvait fort contrariée dans ses projets de conciliation.

Elle n'y renonça pas toutefois, et dès le lendemain de son retour aux Eglantines, elle se rendit chez la vieille fille.

Là elle fut bien vite éclairée sur l'inutilité de sa tentative.

— Après ce qui s'est passé, Madame je suis étonnée de vous voir chez moi.

Ainsi s'exprima nettement Mlle Morival lorsqu'elle reconnut Mme de Rancey dans le demi-jour blafard du salon où ses soins jaloux maintenaient en toute saison une fraîcheur de cave.

Et Mme de Rancey n'eut même pas la possibilité matérielle de répondre; elle avait été prise à la gorge par le camphre et le poivre

destiné à défendre contre les mites les tapisseries du salon si soigneusement clos aux rayons du soleil. Etouffée par une quinte de toux lamentable, elle se laissa reconduire à la porte sans avoir rien dit.

Elle avait du reste compris que toutes les paroles seraient vaines.

Aux plus mauvais jours de Mlle Morival, elle ne lui avait jamais connu pareille figure d'entêtement, une telle constance dans l'effort de rejoindre ses lèvres sèches par-dessus ses dents trop longues.

Le lendemain, comme Guillaume et Denise plus matinaux que les autres prenaient leur petit déjeuner, seuls dans la salle à manger, ainsi que cela leur arrivait souvent, Guillaume dit à Denise :

— Je vais partir pour la Martinique dans quelques jours.

Denise eut un petit sursaut d'étonnement, et dans les yeux une interrogation inquiète que ses lèvres n'eurent pas le loisir de formuler.

Guillaume poursuivit :

— Ma mère a besoin de vendre des propriétés là-bas, et il est indispensable que je m'y rende pour que le marché ne se fasse pas dans des conditions par trop désavantageuses.

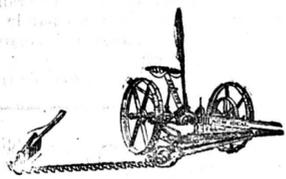
Il parlait d'une voix brève et saccadée qui trahissait une émotion mal contenue.

Denise se taisait; elle était saisie d'une irrésistible envie de pleurer, et elle sentait que les larmes lui jailliraient des yeux à la première parole qu'elle prononcerait.

Guillaume ajouta avec empressement :

— Je ne fêterai pas longtemps absent, trois mois au plus, peut-être deux mois seulement. Je n'ai pas besoin d'attendre la vente,

FRITZ MARTI SOC. ANON. BERNE DÉPÔT À YVERDON PLACE de la GARE



recommande
Fauchuses „Deering Idéal“, 1 ou 2 chevaux ainsi qu'un nouveau modèle pour traction avec vaches, largeur de coupe 4 pieds avec barre coupeuse à coupe rase ou ordinaire. — Avant-trains „Cortombos“ pour fauchuses — Fauchuses „Marti Idéal“, „Etoile“, „Picolo“.

BOUCHERIE ALFRED PELLET Terrassière 44, Genève

J'expédie par colis postaux depuis 2.500 kg, viande fraîche de 1er choix. Bœuf à bouillir de 1.30 à 1.50 le kilo. Bœuf à rôti de 1.70 à 2.30. Poitrine de mouton 1.40. Graisse de bœuf 1.40. Expéditions promptes et soignées et contre remboursement.

Prix spéciaux pour hôtels et pensions.

AGRICULTEURS!



Demandez dans nos Dépôts la

LACTINA SUISSE PANCHAUD

Marque ANCRE, meilleur aliment pour l'élevage des veaux. Refusez les contrefaçons, de fabrication récente et qualité inférieure.

La „Lactina Suisse Panchaud“, a 30 ans de succès.

Travaux d'impressions en tous genres à l'Imp. GESSLER

L'ouvrier et les Veillées des Chaumières

H. Gautier, éditeur 65 quai des Gds. Augustin, PARIS.

Journaux illustrés paraissant 2 fois par semaine.

En vente dans les librairies et les gares: 5 Ct. le numéro

Abonnement d'un an 7 francs

Les soins rationnels et sanitaires de la peau ne sont obtenus que par l'emploi expérimenté du Savon au Lait de Lis Bergmann

Marque Deux Mineurs et de la La Crème au Lait de Lis „D A D A“, recherchée et bien recommandée.

Se vend, à 80 cts. chez: SION: pharm. Henri Allet, G. Faust V. Pitteloud, Xavier Zimmermann. Coiff. Martin Ebner, Jos. Erné, E. Furter, Ch. Ganter.

SIERRE: pharmacie Burgener, Pierre de Chastanay; Coiffeur Alois Heim.

MARTIGNY-VILLE: Pharmacie M. Lovey; H. Schmid, coiffeur St-MAURICE: Coiffeur Ch. de Siebenthal

MONTHEY: E. Delacoste, pharm. VISP: pharm. Ed. Burlet. GUERBI: F. Marty, pharm.



TURBINES - RÉGULATEURS - TRANSMISSIONS PRESSEURS - APPAREILS à DISTILLER - CHAUFFAGE CENTRAL CONSTRUCTIONS en FER - MACHINES AGRICOLES PLANS et DEVIS.

Nouilles Ménagères de Ste-Appoline

excellentes pour régime, en boîtes de 250 et 500 gr.

Cheveux d'ange de Ste-Appoline

vermicelles aux œufs extra-fins, en boîtes de 125, 250 et 500 grammes

des Fabriques de Pâtes alimentaires

H. BUCHS, à Ste-Appoline (Fribourg)

Timbres en caoutchouc

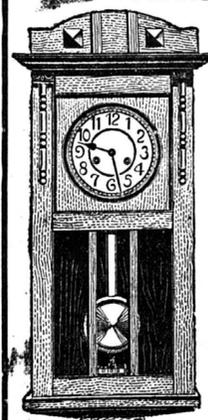
en tous genres, depuis 2 fr.

livraison prompte et soignée

à l'Imprimerie GESSLER, Sion

Comptoir National d'Horlogerie

LA CHAUX-DE-FONDS



Régulateurs Modernes

4 ans de garantie 10 mois de crédit - 8 jours à l'essai

Magnifique sonnerie cathédrale No. 996. Cabinet noyer mat, haut 75 cm., cadran et pendule argentés, marchant 15 jours; sonnerie de l'heure et 1/2 heure.

Au comptant fr. 41 A terme fr. 45 1er versement fr. 6 Acomptes mensuels fr. 6

No. 969. Le même modèle marchant 8 jours, sonnantes quarts magnifique sonnerie cathédrale, très forte et harmonieuse sur gong „National“ avec 3 tons différents.

Au comptant fr. 62 A terme fr. 68 1er versement fr. 10 Acomptes mensuels fr. 6

Grand choix de montres pour hommes et dames. Chaînes, Réveils, Régulateurs Catalogue illustré gratis et franco.

Concessionnaire pour la vente directe aux particuliers des montres Audemars frères, de Genève.

COMPTOIR NATIONAL D'HORLOGERIE

87, Rue de la Paix - LA CHAUX-DE-FONDS

TUILES DE BALE P. I. C. de PASSAVANT-ISELIN & Cie, Bale

12 différents modèles. La toiture la plus efficace et la plus économique, résistant au gel. — Lucarnes en fonte, Tuiles en verre, Tuiles plates.

Tuiles englobées rouges ou noires. Beaucoup de millions de tuiles Passavant placées depuis nombres d'années dans le Jura et dans l'Oberland bernois s'y tiennent toutes à merveille.

Prompte livraison. — Prix réduits. — Fabrique fondée en 1878 reconstruite en 1903. Production annuelle 20 millions de pièces.

VIANDE DE CHEVAL

Cheneau de bourg 35 J. Degerbaix Téléphone 1621-1293 LAUSANNE

Expédie bonne viande de cheval depuis 2 kg. 500 au prix de fr. —.50 —.60 et —.70 le kg. 1er choix extra fr. —.90 le kg.

Saucisses à fr. 1.80 le kg. Saucissons „ „ 2.— le kg. Achat de chevaux pour abattre au plus haut prix

La dame à la rose

(suite)

Le résisterie lyonnais sourit d'un air indulgent et daigna dire:

— C'est bien, Monsieur le poète. On va tâcher de vous montrer la Dame de vos pensées... Au fait, il y a réception demain soir, à la Préfecture. Je vous y conduis. Mme Maillochon y sera certainement.

— Vous croyez? — Elle est de toutes les fêtes. Veuillez me faire le plaisir de venir dîner chez nous, demain à huit heures. Et vers les neuf heures et les quarts, j'irai vous mettre aux pieds de cette charmante personne.

Avec empressément M. Vital accepta. Le lendemain, à dix heures et demie, il s'inclina devant Mme la préfète du Rhône.

Après avoir parcouru les divers salons, M. Gerbois coula, dans l'oreille de son ami: — Pas encore arrivée. Mais patience! Elle viendra certainement. Le préfet vient de me rassurer. Vous permettez que j'aille présenter mes devoirs à quelques amis?

A dix heures trois quarts, M. Vital, séparé de nouveau de l'horticulteur, demanda, non sans quelque énervement à un jeune homme qu'on venait de lui présenter: — Vous ne pouvez pas me dire, Monsieur, si Mme Maillochon se trouve dans cette brillante assistance?

— Je n'ai pas l'honneur de la connaître — répondit l'aimable jeune homme. Voulez-vous que je m'informe?

— Vous seriez mille fois aimable. Le jeune homme partit dans la direction de la préfète.

Et aussitôt M. Vital vit une délicieuse voisine, dont les épaules faisaient sensation, s'approcher de lui.

— J'ai entendu que vous cherchiez Mme Maillochon, Monsieur?

— Mais oui, Madame. Je désirerais beaucoup la connaître. J'ai tellement entendu parler d'elle...

— Ah!...

— Elle a donné son nom à une rose admirable, ma rose préférée, et je dois vous dire que c'est un peu pour tâcher de la voir que je me trouve ici.

— Vraiment! Vous êtes fort aimable... Veuillez donc me conduire au buffet, Monsieur!

— Avec le plus grand plaisir... Vous connaissez peut-être Mme Pauline Maillochon?

— Un peu!

— Que vous êtes heureuse!

— Vous croyez?

— Je vous envie beaucoup. Une personne qui porte le nom d'une si belle fleur doit être si séduisante, si émuovante!

— Vous avez une trop bonne opinion d'elle.

— Je suis sûr que non. Que de poètes ont dû lui consacrer des strophes! Pour ma part si j'avais l'honneur d'être inscrit parmi les familiers des Muses, je ne permettrais pas qu'un autre nom retentît sur ma lyre.

— Oh! vous êtes d'un galant!... Si Mme Maillochon pouvait se douter...

— Certes, elle me trouverait profondément ridicule. Mais j'aime tant sa rose... Ah! Madame? Quel poème! Aimez-vous les roses!

— Mais oui.

— N'est-ce pas que c'est le dernier mot de la création, qu'après cette œuvre, l'Esprit de la Nature aurait dû se crever les yeux, se

couper les mains pour n'avoir plus la tentation de produire des couleurs, des formes! Que sont les autres fleurs à côté?... Oh! pardonnez-moi! je vois que vous avez des iris au corsage...

Décidément je ne suis qu'un maladroit.

— Mais non; un sincère tout au plus.

— C'est la même chose... Moi, j'avoue ma préférence pour les roses. Devant des roses, je passe ma vie; au milieu des roses, je voudrais que me surprit la mort.

Aurélien Vital était lancé. Il continua. Elle lui offrit du champagne, l'attira dans un salon écarté, honora de temps à autre d'un sourire quelque savoureuse réflexion que la passion des roses inspirait à cet étrange causeur.

Elle avait de 25 à 30 ans; elle était blonde, grande, fine, avec des yeux qui faisaient flotter du clair de lune sur la rosierie de ses joues. A son insu, il laissa deviner peut-être combien il aimait cette Pauline Maillochon, de quel culte il l'aurait entourée s'il lui avait été permis de vivre près d'elle...

Mais il se jura fort indiscret sinon réellement insolent, d'oser parler ainsi, devant une femme éblouissante, d'une autre femme cent fois moins digne sans doute.

— Veuillez me pardonner, Madame! Mon enthousiasme pour les roses — pour une rose m'a mené trop loin. Parlons de vous, maintenant. Vous êtes une des bonnes amies de Mme Maillochon, sans doute?

— J'ai en effet cet avantage! confessa-t-elle avec un beau sourire. Et je suis même plus que cela!

— Ah! mon Dieu! une parente?... Sa fille s'exclama M. Vital. Vous êtes... Mais non. Elle n'a pas d'enfants.

— Vous savez qu'elle n'a pas d'enfants?

— Oui, une veuve sans enfants et bientôt sexagénaire, si je ne m'abuse.

— Sexagénaire? se récria la jolie blonde avec un sursaut d'indignation qui la mit debout.

M. Vital ne sut que penser. Il avait dû commettre quelque nouvelle maladresse. Un instant il considéra cette radieuse inconnue, dont l'approche le troublait comme si toute la jeunesse, tout le bonheur, tout ce qu'on put demander à la vie, était là, condensé dans les quelques centimètres cubes de son corps.

Elle eut un sourire d'une douceur toute nouvelle, mais cette fois elle tendit sa main.

— Bonsoir Monsieur! Vous désirez connaître Mme Maillochon. Je commence à craindre qu'elle ne vienne pas ce soir... Mais daignez passer chez moi, demain, vers les trois heures je vous la présenterai.

— Merci, Madame. Vous allez me rendre bien heureux... Si vous aviez la bonté de me dire votre adresse?

— 19, place des Capucins

— 19?... Mais c'est le domicile de Mme Maillochon elle-même!

— Vous savez donc tout? s'exclama la belle invitée, avec une soudaine envie de lui taper sur les doigts. Mais elle ajouta malicieusement: Non, vous ne savez pas tout! Vous vous en apercevrez demain! Ne manquez pas! Trois heures, sans faute! Adieu, Monsieur l'ami des roses!

En s'éloignant, elle dut emporter un peu de la lumière des lustres.

— Eh bien, heureux homme? vint lui dire son ami l'horticulteur. J'ai vu que vous aviez fait connaissance sans moi!

— Comment ça?

— Eh bien, mais Mme Pauline Maillochon vous venez de passer trois quarts d'heure avec elle.

— Avec elle! C'était elle?

— Mais oui, c'était elle!

— Ah! grand Dieu!

Et M. Vital parut si bouleversé que son ami crut devoir le soutenir en lui offrant le bras. Quelques minutes après, il sortait de la préfecture, et le lendemain il partait pour Paris.

Il n'alla pas au rendez-vous. Il n'osait plus reparaitre devant la dame à la Rose. Mauduit policier qui avait écrit: « Née en 1855 », au lieu de 1885 sans doute.

Non, jamais plus, le quinquagénaire, le vieillard, frappé bientôt par tant de disgrâce ne saurait se tenir en présence de cette belle jeune femme.

Qu'elle allât librement avec un homme digne d'elle, dans le chemin lumineux de sa vie, vers les triomphes et les joies! Et que lui achevât seul sa triste route vers les immortelles du cimetière!

Huit ans après, Mme Pauline Maillochon se remaria.

— Vous savez qu'elle vous aimait? confia un soir l'horticulteur de Lyon à son ami le rosoman. Et je crois que si vous aviez voulu!

M. Vital, quoique sexagénaire, était encore assez jeune pour comprendre, pour sentir... Et la lueur d'une larme passa dans ses yeux. Cette année-là, M. Gerbois créa une rose nouvelle et il l'appela « Aurélien Vital ».



NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, KEFOL. Bouteilles Pharmacie, Expédition, KEFOL.

Il suffit que je me rende compte de la valeur actuelle des propriétés.

Denise, navrée, écoutait vaguement: elle songeait qu'il partait très loin, et ne prêtait pas d'attention au reste.

Elle chercha une consolation et n'en trouva point; alors, pour dire quelque chose, elle demanda: — Vous m'écriez?

— Il me semble que cela va sans dire, fit Guillaume en souriant. Mais j'hésite presque à m'y engager, parce que j'ai le remords de vous l'avoir déjà promis une fois et de ne pas l'avoir fait. Vous rappelez-vous? Seulement, ce n'était pas la même chose, n'est-ce pas?

Non, ce n'était pas du tout la même chose pour lui; mais pour elle c'était presque la même chose. Et Denise eut un frisson d'angoisse en se rappelant les misérables jours qu'elle avait passés l'automne précédent à attendre les lettres de Paris. Cet horrible supplice allait-il recommencer?...

Elle s'efforça de surmonter une si cruelle impression, et de répondre par un sourire confiant au sourire de son ami. Mais il remarqua, au-dessus de son sourire, la détresse de ses yeux, et entendait venir quelqu'un, il lui dit très vite et très bas, d'une voix toute frémissante de tendresse: — Dès que je reviendrai, Denise, je vous dirai un secret, le seul que je ne vous aie pas encore dit.

CHAPITRE XVII

— J'espère que Guillaume va bientôt revenir, car, pour mon compte, j'ai assez de cette vie-là!...

Depuis une heure environ, c'était la troisième fois que Françoise répétait cette phrase tout en feuilletant de vieilles partitions où elle cherchait vainement un air capable d'égayé son cœur.

Mme de Rancey, qui avait d'abord feint d'être occupée par sa correspondance et de ne pas prendre garde à la mauvaise humeur de sa fille, se décida à répondre.

— Si tu t'occupais un peu, ma chère enfant, peut-être que tu l'ennuierais moins.

— M'occuper! et m'occuper à quoi, s'il vous plaît, maman?

— Tu pourrais, par exemple, aller aider à Denise qui est dans la lingerie occupée à ranger la lessive.

Françoise haussa les épaules, bien résolue à ne pas entamer de discussion oisive, et elle aborda sans autre préambule le chapitre de ses griefs.

— En vérité, maman, je ne vois pas pourquoi l'absence de Guillaume vous empêche de reprendre vos réceptions intimes...

— Je t'en prie, Françoise, fit Mme de Rancey avec une vivacité qui ne lui était pas habituelle, ne reviens pas davantage sur ce sujet. Tu sais bien que si je ferme mes salons, ce n'est pas seulement à cause de l'absence de Guillaume, mais surtout à cause de la situation de ton beau-frère et de ta sœur.

— Rosine serait ravie de voir un peu de monde, interrompit Françoise.

— Rosine, c'est possible, accorda Mme de Rancey. Mais son mari pense autrement, et je comprends que, dans sa situation actuelle, il préfère se tenir à l'écart.

— Il n'aurait qu'à... c'est bien cela... Il n'aurait qu'à... s'écria Mme de Rancey avec emportement. Seulement il lui déplairait peut-être que sa femme prit d'autres distractions que les siennes; seulement tout le monde s'étonnerait que mon genre, qu'on sait aux Eglantines ne parut pas dans mon salon. Bref, pour cette fois, je t'ai répondu non, et c'est non.

Mme de Rancey était exaspérée à la pensée des médisances et des calomnies que Mlle Morival devait répandre sur le compte du ménage de Rosine, et elle pensait non sans raison que la retraite et le silence était le meilleur moyen de les faire oublier: en se laissant oublier soi-même. De là son couraige inusité pour résister aux assauts de Françoise et refuser coûte que coûte la reprise des réceptions.

Furieuse de son insuccès, la jeune fille donna libre cours à sa mauvaise humeur.

— Comme c'est fâcheux de n'avoir sous les yeux, pour toute récréation, qu'un ménage déshonoré! Rosine aurait mieux fait de divorcer tout de suite. Il faudra toujours qu'elle en vienne là. Du matin au soir, on n'entend que des scènes!

— Taisez-vous, Françoise, ordonna Mme de Rancey, taisez-vous! Vous devriez vous gêner de parler ainsi. Dieu sait que j'ai eu assez de peine à décider Lucien et Rosine à reprendre la vie commune. Et tous les jours je me félicite d'y avoir réussi. Sans doute ils ne sont pas en très bonne entente, pour l'instant. Mais tout cela s'arrangera quand ils seront sortis de leurs embarras.

— Ah! oui, s'exclama Françoise, leurs embarras. On sait comment ils en sortiraient. Aux dépens des autres! Et Monsieur Guillaume de Prémont, qui n'est pas le dévouement en per-

sonne nous reprochera tout cela quelque jour.

— Fi! Françoise! comment peux-tu dire de pareilles choses. Guillaume, toujours si désintéressé.

Et Mme de Rancey, épuisée par la discussion et révoltée de l'ingratitude de sa fille, se mit à fondre en larmes.

En ce que très égoïste, Françoise n'était pas foncièrement méchante et, en voyant couler les larmes de sa mère, elle eut un accès de sincère repentir, et se jeta à son cou:

— Pardonnez-moi, maman, pardonnez-moi je vous en supplie; j'ai parlé ainsi par éternelle; je ne pense pas un mot de ce que j'ai dit!...

Et elle prodigua ses plus tendres câlineries à Mme de Rancey qui se laissa consoler avec sa douceur facile de femme délicate et gâtée par la vie.

Un dernier baiser de réconciliation fut échangé entre la mère et la fille; puis Françoise s'en alla toumber le piano, tandis que Mme de Rancey, ayant durement tamponné ses yeux d'un petit mouchoir où la dentelle tenait plus de place que la bastiste, reprenait enfin sa lettre interrompue. Quand elle l'eut terminée, avant de cacheter l'enveloppe, elle demanda:

— Tu n'as rien de particulier à faire dire à ton frère!

— Ah! c'est à Guillaume que vous écrivez? Non, je n'ai rien de particulier à lui faire dire... Je ne suis pas Denise, moi!...

Et, avec une légère moquerie, Françoise reprit:

ques lignes seulement; et Mademoiselle répond dans les mêmes proportions. Je me demande ce qu'ils peuvent se dire. A votre place, j'exigerais qu'on me fit part de cette correspondance.

— Je l'ai autorisée sur la prière de Guillaume et je ne vois pas trop d'ailleurs quel intérêt cela pourrait avoir pour moi, répliqua Mme de Rancey affectant une indifférence qui était loin de son âme. Je crois qu'il vaut mieux laisser faire pour le moment.

— Oh! pour le moment! souligna Françoise d'un ton sceptique, moitié gouailler.

Mais cette exclamation ne trouva pas d'écho, et Mme de Rancey quitta le salon sans la relever.

Quand sa mère fut partie, Françoise s'accouda bruyamment sur le clavier, et le front enfoui dans ses mains, elle demeura tout un quart d'heure plongée dans une profonde méditation.

Un quart d'heure de méditation! Françoise n'en avait jamais tant dépensé de sa vie. Et il fallait qu'un projet bien grave l'occupât pour qu'elle s'oublât à réfléchir si longtemps.

Le résultat fut heureux. Lorsque Françoise releva la tête, le pli d'humeur qui barrait son front depuis le matin avait disparu, et un sourire à la fois malicieux et triomphant relevait le coin de ses lèvres roses. D'un bond elle quitta son tabouret de piano et se précipita devant une glace où elle fit à son image sa plus gracieuse révérence. Ceci était chez elle l'indice du suprême contentement.

Puis elle alla s'asseoir à la place que sa mère avait quittée quelques instants auparavant et écrivit une lettre.

(à suivre)